

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.12.515

Décision modificative
n°3

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018**DELIBERATION
N° 2018.12.515**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****DECISION MODIFICATIVE N°3**

e soumetts à votre approbation la décision modificative n°3 de l'année 2018.

Il s'agit d'une décision modificative consacrée à l'ajustement et aux transferts de crédits nécessaires à ce stade de l'exécution budgétaire.

I) BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	-1 211 218,68	80 000,00	-1 131 218,68
Recettes	-1 211 218,68	80 000,00	-1 131 218,68

A. Section de fonctionnement**A.1 Dépenses de fonctionnement**

L'ensemble des propositions sont récapitulées dans le tableau joint et se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

	Montant (€)
011 Charges à caractère général	- 21 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	- 8 200,00 €
014 Atténuations de produits	417 314,00 €
022 Dépenses imprévues	- 262 134,00 €
65 Autres charges de gestion courante	- 210 361,00 €
67 Charges exceptionnelles	84 381,00 €
68 Provisions	80 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	80 000,00 €

☆ **Dans le cadre des activités générales ou des ressources de la collectivité :**

× Il est proposé de **transférer des crédits** entre chapitres de la section de fonctionnement du budget principal.

- 8 200 € du chapitre 012 au chapitre 65 afin de compléter la subvention versée au CAS pour prendre en considération l'avenant 3 à la convention passée avec le CAS proposé lors de cette session.

- 21 000 € du chapitre 011 au 014 pour notamment prendre en considération le montant définitif des attributions de compensation et des dégrèvements de fiscalité.

× Il est proposé d'**augmenter l'inscription de crédits** de la section de fonctionnement du budget principal.

- Une inscription de 396 314 € est sollicitée au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC). En effet, l'article 1609 nonies C du code général des impôts précise que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale est signataire d'un contrat de ville, ce dernier définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres en élaborant un pacte financier et fiscal de solidarité. A défaut d'élaboration d'un tel pacte, l'agglomération est tenue d'instaurer une dotation de solidarité communautaire (DSC) dont le montant et les règles de répartition sont encadrés.

GrandAngoulême, signataire d'un contrat de ville en 2014, est ainsi engagé depuis plusieurs mois dans l'élaboration de son pacte financier et fiscal dont la signature est attendue pour 2019.

A défaut de disposer d'un pacte finalisé d'ici la fin de l'année, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires à l'attribution d'une DSC pour 2018, dont le montant, serait 396 314 € à répartir entre les communes d'Angoulême, La Couronne et de Soyaux sur la base des critères de revenus par habitant, de potentiel fiscal et de poids des logements sociaux. Un rapport spécifique vous est proposé lors de cette même session.

De plus, il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires à hauteur de 10 K€ pour les créances admises en non-valeur et les créances éteintes qui font l'objet de rapports lors de cette même session ainsi qu'au Bureau communautaire. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à l'inscription d'un montant de 164 K€ au chapitre des charges exceptionnelles, dont 80 K€ au titre d'annulations sur exercices antérieurs qui font l'objet d'une inscription en recettes à même hauteur.

Il est également proposé de transférer 80 K€ de charges exceptionnelles, réinscrits régulièrement chaque année pour faire face aux risques de pénalité issues d'un contentieux, au chapitre 68 pour être traité en provision.

Compte tenu des cessions constatées en 2018 issues des ventes du parc immobilier au budget annexe Développement économique à hauteur de 228 561 €, il est proposé une diminution à même hauteur de la participation du budget principal au budget annexe Développement économique.

Enfin, pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement il est nécessaire de prélever la totalité des crédits fléchés sur les dépenses imprévues, soit 262 126 €.

A.2 Recettes de fonctionnement

Les inscriptions en recettes se limitent aux 80 000 € des recettes liées aux régularisations de titres sur exercices antérieurs évoquées supra.

B. Section d'investissement

B.1 Dépenses d'investissement

Les services ont été sollicités pour mettre à jour les échéanciers de crédit de paiement pour les exercices 2018 et suivant au regard des réalisations envisagées d'ici la fin de l'année.

Ainsi, il est proposé de diminuer de 1 211 218,68 € les inscriptions réelles d'investissement

Soit :

- **AP et Opérations (- 1 211 218,68 €) :**

- ✓ Est proposée la modification des crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme (AP) N°2 Médiathèque avec la reventilation de 523 177,98 € de CP 2018 sur les CP 2019.
- ✓ Est également proposée la modification des crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme (AP) N°15 LGV-SEA avec la reventilation de 568 904,31 € de CP 2018 sur les CP 2019.
- ✓ Est également proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme (AP) N°22 Accession à la propriété 2014-2020 avec l'augmentation des crédits de paiement de 175 000 € sur 2018.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°33 «ALSH» avec le transfert des 205 000 € restant sur les CP 2019.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°38 «Canalisation pluviale BHNS» avec le transfert de 50 000 € restant sur les CP 2019.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°45 «Conservatoire» avec le transfert des 35 360 € restant sur les CP 2019.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°46 «Eaux pluviales – Grand Font» avec le transfert des 3 776,39 € restant sur les CP 2019.

B.2 Recettes d'investissement

Afin d'équilibrer la section d'investissement il est proposé de diminuer l'autorisation d'emprunt de 1 211 218,68 €, la ramenant ainsi à 16 267 771,32 €.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	012	64111	0200	R	REMUNERATION PRINCIPALE	-8 200,00 €	
					Total chapitre 012	-8 200,00 €	
	014	73962	01	R	DSC	396 314,00 €	
					Total chapitre 014	396 314,00 €	
	022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	-262 134,00 €	
					Total chapitre 022	-262 134,00 €	
	65	6541	0200	R	CREANCES ADMISES EN VALEUR	6 000,00 €	
	65	6542	0200	R	CREANCES ETEINTES	4 000,00 €	
	65	652102	90 11	R	PARTICIPATION DU BP AU BA DEV ECO	-228 561,00 €	
	65	6574802	0200	R	C.A.S.	8 200,00 €	
					Total chapitre 65	-210 361,00 €	
	67	6718	0200	R	AUTRES CHARGES SUR OPERATION DE GESTION	-80 000,00 €	
	67	673	0200	R	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	80 000,00 €	
	67	678	0200	R	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 381,00 €	
					Total chapitre 67	84 381,00 €	
	68	6866	90 21	R	PROVISION POUR RISQUE	80 000,00 €	
					Total chapitre 68	80 000,00 €	
	74	7472	33	R	REGION		80 000,00 €
					Total chapitre 74		80 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						80 000,00 €	80 000,00 €

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
	16	16411	01	R	EMPRUNTS		-1 211 218,68
					Total chapitre 16	0,00	-1 211 218,68
	9804	23	2313	3211	R	TRAVAUX MEDIATHEQUE	-523 177,98
					Total Opération 9804 AP 2	-523 177,98	
	201103			8242	R	LGV SEA	-568 904,31
					Total Opération 201103 AP 15	-568 904,31	
	10201406	20422	70	R	ACCESSION A LA PROPRIETE 2014-2020	175 000,00	
					Total Opération 201406 AP 22	175 000,00	
	201602		204172	70	R	ALSH	-205 000,00
					Total Opération 201662 AP 33	-205 000,00	
	201720	23	2315	8111	R	CANALISATIONS EUX PLUVIALES	-50 000,00
					Total Opération 201720 AP 38	-50 000,00	
	201806		2313		R	CONSERVATOIRE	-35 360,00
					Total Opération 201802 AP 43	-35 360,00	
	201807		2315	8111	R	EAUX PLUVIALES - GRAND FONT	-3 776,39
					Total Opération 201802 AP 46	-3 776,39	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						-1 211 218,68	-1 211 218,68

La DM3 2018 du budget principal s'équilibre ainsi globalement à hauteur de -1 131 218,68 €. A l'issue de la DM3, le budget principal s'équilibrera à hauteur de 133 008 815,40 €.

I) **BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Pour tenir compte de la délibération portant sur les créances éteintes et les admissions en non-valeur, il est proposé d'opérer une reprise sur provisions et d'inscrire le montant requis au chapitre 65.

Il est proposé de diminuer la participation du budget principal de 228 561 € pour la ramener à 1 181 439 €. L'équilibre des deux sections est assuré par un virement entre sections pour ce même montant et l'inscription de ces crédits en prévision de produits de cessions.

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
023	023		O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	- 228 561,00 €	
				Total chapitre 023	- 228 561,00 €	
65	6542		R	Créances éteintes	14 200,00 €	
				Total chapitre 65	14 200,00 €	- €
75	7552		R	Prise en charge du déficit par le budget principal		- 228 561,00 €
				Total chapitre 75	- €	- 228 561,00 €
78	7817	812	R	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		14 200,00 €
				Total chapitre 78		14 200,00 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 214 361,00 €	- 214 361,00 €

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
021	021		O	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		- 228 561,00 €
				Total chapitre 021		- 228 561,00 €
024	024		R	Produit de cession		228 561,00 €
				Total chapitre 024		228 561,00 €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM3 2018, le budget Développement économique s'équilibre à hauteur de 33 566 114 €.

II) BUDGET ESPACE CARAT

Il est proposé de faire l'acquisition d'une structure gonflable qui permettra de limiter la manutention des agents lors du montage et du démontage pour le Forum. Elle serait autofinancée par un prélèvement sur les crédits disponibles au chapitre 23.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21	2188		R	Autre	7 230,00 €	
				Total chapitre 21	7 230,00 €	
23	2313			Travaux	- 7 230,00 €	
				Total chapitre 23	- 7 230,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					- €	- €

III) BUDGET DECHETS MENAGERS

Pour tenir compte de la délibération portant sur les créances éteintes et les admissions en non-valeur, il est proposé d'opérer une reprise sur provisions et d'inscrire le montant requis au chapitre 65.

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
65	65411	8121	R	Créances irrécouvrables	11 000,00 €	
				Total chapitre 65	11 000,00 €	
78	78	812	R	Reprises sur provisions		11 000,00 €
				Total chapitre 78		11 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					11 000,00 €	11 000,00 €

A l'issue de la DM3 2018, le budget Déchets ménagers s'équilibre désormais à hauteur de 33 740 000 €.

IV) BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour tenir compte de la délibération portant sur les créances éteintes et les admissions en non-valeur, il est proposé d'opérer une reprise sur provisions et d'inscrire le montant requis au chapitre 65.

En investissement une diminution de l'inscription du recours à l'emprunt de 5 091 503,14 est rendue possible par l'ajustement des crédits de paiement 2018 des Autorisations de Programme ci-dessous listées.

- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°2 «DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE» avec le transfert de 3 000 000 € sur les CP des années suivantes.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°3 «TRAVAUX STEP MARSAC» avec le transfert de 334 000 € sur les CP des années suivantes.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°4 «FLEAC-PHOTOVOLTAIQUES» avec le transfert de 225 770 € sur les CP des années suivantes.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°7 «TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT-CANALISATIONS ET OUVRAGES» avec le transfert de 1 505 336,37 € sur les CP des années suivantes.
- ✓ Est proposée la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°2 «DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE» avec le transfert de 3 000 000 € sur les CP des années suivantes.

L'autorisation d'emprunt est désormais limitée à 3 490 425,52 €.

CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
65	65411	R	PERTES SUR CREANCES IRRECOUV.	5 700,00 €	
			Total chapitre 65	5 700,00 €	
78	78	R	Reprises sur provisions		5 700,00 €
			Total chapitre 78		5 700,00 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	5 700,00 €	5 700,00 €

OP°	CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
	16	1641	R	Emprunts en euros		-5 091 503,14 €
				Total chapitre 16	0,00 €	-5 091 503,14 €
2E+05	35201401	231314	R	Implantation STEP OUEST	-3 000 000,00 €	
				Total chapitre 35201401	-3 000 000,00 €	
2E+05	35201702	231314	R	TRAVAUX Step MARSAC	-334 000,00 €	
				Total chapitre 35201702	-334 000,00 €	
2E+05	35201701	2313	R	Fléac - Photovoltaïque	-26 396,77 €	
				Total chapitre 35201701	-26 396,77 €	
2E+05	35201801	2313	R	Travaux STEP Vindelle	-225 770,00 €	
				Total chapitre 35201801	-225 770,00 €	
2E+05	35201702	231314	R	Trax d'assainissement - cana. & ouvrages	-1 505 336,37 €	
				Total chapitre 35201702	-1 505 336,37 €	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-5 091 503,14 €	-5 091 503,14 €

A l'issue de la DM3, le budget assainissement s'équilibre à 24 693 196,86 €.

V) BUDGET ASSINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Pour tenir compte de la délibération portant sur les créances éteintes et les admissions en non-valeur, il est proposé d'inscrire le montant requis au chapitre 65. Le budget du SPANC ne nécessite pas d'autres ajustements car il se trouve en situation de suréquilibre.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
65	6541		R	Créances irrécouvrables	220 €	
				Total chapitre 65	220 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	220 €	- €

VI) BUDGET EAU POTABLE

Par délibération n°2018.10.329 du 18 octobre 2018, il vous a été proposé l'ajustement de l'état de l'inventaire de l'ordonnateur et de l'actif du comptable, qui se traduisait par une dotation complémentaire. Les amortissements doivent donc être augmentés de 394 K€ en dépenses et de 227 K€ en recettes. La différence de 167 K€ fera l'objet d'un ajustement équivalent du virement de crédit à la section d'investissement.

En section d'investissement, il est proposé la modification de la ventilation des Crédits de Paiement (CP) pour l'Autorisation de Programme (AP) N°2 «CANALISATIONS» avec le transfert de 914 000 € sur les CP des années suivantes.

Afin d'équilibrer la section d'investissement il est proposé l'inscription d'une provision pour travaux pour 914 K€.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	- 167 000,00 €	
			Total chapitre 023	- 167 000,00 €	
042	7811	O	Reprises sur amortissements		227 000,00 €
042	6811	O	Dotation aux amortissements	394 000,00 €	
			Total chapitre 042	394 000,00 €	227 000,00 €
65	65411	R	Pertes sur créances irrécouvrables	2 200,00 €	
			Total chapitre 65	2 200,00 €	
78	78	R	Reprises sur provision		2 200,00 €
			Total chapitre 78		2 200,00 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	229 200,00 €	229 200,00 €

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		- 167 000,00 €
			Total chapitre 021		-167 000,00 €
040	139111	O	Subv Agence de l'eau	227 000,00 €	
040	281311	O	Bâtiment d'exploitation		394 000,00 €
			Total chapitre 040	227 000,00 €	394 000,00 €
23	2315		CANALISATIONS	914 000,00 €	
			Total chapitre 23	914 000,00 €	
	2315	R	APCP CANALISATIONS	- 914 000,00 €	
			Total chapitre 201801	- 914 000,00 €	- €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	227 000,00 €	227 000,00 €

A l'issue de la DM3 2018, le budget annexe Eau Potable s'équilibre à hauteur de 12 953 200 €.

Vu l'avis favorable des commissions thématiques des 5 et 6 décembre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 ;

D'APPROUVER les modifications apportées aux autorisations de programme ainsi qu'à leurs échéanciers, telles qu'elles figurent dans le tableau joint en annexe ;

D'AUTORISER les provisions et reprises de provisions telles que proposées dans le présent rapport ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2018	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2018

ANNEXE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

BUD	Intitulé	Opération N°	Somme de TOTAL AP	Somme de REALISATIONS AU 31/12/2017	Somme de RESTE A REALISER	Somme de CP 2018	Somme de CP 2019	Somme de CP 2020	Somme de CP 2021	Somme de CP 2022 et s.	Somme de CTRL
BUDC	AP 02 - MEDIATHEQUE	10199804	32 195 000,00 €	31 523 926,72 €	671 073,28 €	90 295,30 €	580 777,98 €				0,00 €
	AP 06 - ORU - HABITAT/ORU	10200703	11 124 753,00 €	8 485 254,97 €	2 639 498,03 €	1 057 384,00 €	1 582 114,03 €				0,00 €
	AP 11 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	10201004	10 480 492,00 €	1 990 345,70 €	8 490 146,30 €	6 751 125,00 €	1 739 021,30 €				0,00 €
	AP 14 - SECTEUR GARE	10201001	9 200 000,00 €	3 723 908,73 €	5 476 091,27 €	860 000,00 €	2 799 091,27 €	1 817 000,00 €			0,00 €
	AP 15 - LIGNE GRANDE VITESSE	10201103	12 000 000,00 €	11 264 931,24 €	735 068,76 €	134 801,69 €	600 267,07 €				0,00 €
	AP 16 - Parvis du pôle d'échange multimodal	1016	8 696 020,00 €	6 271 453,13 €	2 424 566,87 €	500 000,00 €	1 924 566,87 €				0,00 €
	AP 18 - PUBLIC SPECIFIQUE	10201402	552 000,00 €	0,00 €	552 000,00 €	30 000,00 €	312 000,00 €	210 000,00 €			0,00 €
	AP 19 - REHABILITATION DU PARC PUBLIC EXISTANT	10201403	1 250 000,00 €	542 368,00 €	707 632,00 €	439 600,00 €	255 000,00 €	13 032,00 €			0,00 €
	AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	10201404	1 718 696,00 €	869 700,31 €	848 995,69 €	330 000,00 €	280 000,00 €	238 995,69 €			0,00 €
	AP 21 - PCS 2014 - 2020 P**Nvelles PARC PUBLIC	10201405	4 161 742,00 €	949 300,00 €	3 212 442,00 €	734 900,00 €	1 332 613,00 €	1 144 929,00 €			0,00 €
	AP 22 - ACCESSION A LA PROPRIETE 2014 - 2020	10201406	1 684 000,00 €	968 000,00 €	716 000,00 €	350 000,00 €	316 000,00 €	50 000,00 €			0,00 €
	AP 23 - PNRU2 Bel air Etang des moines CLA Couronne 2014 - 2021	10201602	3 000 000,00 €	162 520,56 €	2 837 479,44 €	188 315,00 €	327 000,00 €	327 000,00 €	327 000,00 €	1 668 164,44 €	0,00 €
	AP 24 - RN 141	10201603	5 000 000,00 €	500 000,00 €	4 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 716 216,00 €	1 283 784,00 €			0,00 €
	AP 25 - STADE CHANZY	10201605	1 570 000,00 €	499 993,00 €	1 070 007,00 €	535 000,00 €	535 007,00 €				0,00 €
	AP 26 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	10201702	1 012 000,00 €	0,00 €	1 012 000,00 €	230 000,00 €	782 000,00 €				0,00 €
	AP 27 - ADAPTABILITE ECOLES	10201703	48 658,93 €	0,00 €	48 658,93 €	48 658,93 €					0,00 €
	AP 28 - VAL DE CHARENTE -V92	10201704	893 000,00 €	0,00 €	893 000,00 €	383 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €
	AP 29 - PLUI	10201705	428 113,00 €	180 741,96 €	247 371,04 €	154 113,00 €	93 258,04 €				0,00 €
	AP 30 - DOC D'URBANISME	10201706	400 000,00 €	120 378,95 €	279 621,05 €	165 000,00 €	114 621,05 €				0,00 €
	AP 31 - RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS	10201707	384 839,17 €	347 439,17 €	37 400,00 €						0,00 €
	AP 33 - ALSH	10201662	1 678 462,00 €	373 817,79 €	1 304 644,21 €	1 092 144,21 €	212 500,00 €				0,00 €
	AP 35 - COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL-)	10201717	300 000,00 €	21 700,00 €	278 300,00 €	45 000,00 €	128 300,00 €	105 000,00 €			0,00 €
	AP 36 - NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	10201718	1 070 000,00 €	0,00 €	1 070 000,00 €	279 560,00 €	790 440,00 €				0,00 €
	AP 37 - NAUTILIS - TOITURE	10201719	2 510 400,00 €	38 240,00 €	2 472 160,00 €	50 000,00 €	1 960 000,00 €	462 160,00 €			0,00 €
	AP 38 - CANALISATION PLUVIALE BHNS	10201720	660 000,00 €	1 930,80 €	658 069,20 €	608 069,20 €	50 000,00 €				0,00 €
	AP 39 - TROIS CHENES ET SNPE	10201721	198 000,00 €	0,00 €	198 000,00 €	20 000,00 €	178 000,00 €				0,00 €
	AP 40 - BAROUILHET	10201801	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	1 800 000,00 €			0,00 €
	AP 41 - LIAISONS DOUCES	10201802	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	83 000,00 €	117 000,00 €				0,00 €
	AP 42 - PEM LA COURONNE	10201803	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €				0,00 €
	AP 43 - CONSERVATOIRE	10201804	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	14 640,00 €	35 360,00 €				0,00 €
	AP 45 - DECONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE LES FRAUDS	10201806	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	10 000,00 €	240 000,00 €				0,00 €
	AP 46 - EAUX PLUVIALES - GRAND FONT	10201807	446 000,00 €	0,00 €	446 000,00 €	351 223,61 €	94 776,39 €				0,00 €
	AP 47 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	10201809	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €			0,00 €
	AP 48 - AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES	10201810	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €		0,00 €
	Total APCCP		116 367 176,10 €	68 835 951,03 €	47 531 225,07 €	17 193 229,94 €	19 730 930,00 €	7 901 900,69 €	827 000,00 €	1 878 164,44 €	0,00 €
	Total BUDGET PRINCIPAL		116 367 176,10 €	68 835 951,03 €	47 531 225,07 €	17 193 229,94 €	19 730 930,00 €	7 901 900,69 €	827 000,00 €	1 878 164,44 €	0,00 €
BA DI	AP 3 - COLONNES ENTERREES	30201101	3 000 000,00 €	2 313 557,70 €	686 442,30 €	188 627,34 €	155 814,96 €	130 000,00 €			0,00 €
	AP 4 - DECHETTERIE DE BREBONZAT	30201102	3 740 000,00 €	192 667,84 €	3 547 332,16 €	1 268 900,00 €	2 278 432,16 €				0,00 €
	AP 7 - CENTRE TECHNIQUE DE FREGENEUIL	30201602	834 000,00 €	60 261,23 €	773 738,77 €						0,00 €
	AP 9 - BACS INDIVIDUELS COLLECTE SELECTIVE	30201702	1 480 000,00 €	0,00 €	1 480 000,00 €	1 480 000,00 €	0,00 €				0,00 €
	Total APCCP		9 054 000,00 €	2 566 486,77 €	6 487 513,23 €	3 711 266,11 €	2 434 247,12 €	130 000,00 €	112 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
BA DECHETS MENAGERS			9 054 000,00 €	2 566 486,77 €	6 487 513,23 €	3 711 266,11 €	2 434 247,12 €	130 000,00 €	112 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
BA AS	AP 2 - DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE	35201401	6 100 000,00 €	163 304,92 €	5 936 695,08 €	1 800 000,00 €	4 000 000,00 €	136 695,08 €			0,00 €
	AP 3 - TRAVAUX STEP MARSAC	35201702	2 200 000,00 €	270 660,70 €	1 929 339,30 €	716 000,00 €	1 010 000,00 €	203 339,30 €			0,00 €
	AP 4 - FLEAC - PHOTOVOLTAIQUES	35201701	270 000,00 €	720,00 €	269 280,00 €	242 883,23 €	26 396,77 €				0,00 €
	AP 5 - TRAVAUX STEP VINDELLE	35201801	2 600 000,00 €	0,00 €	2 600 000,00 €	24 230,00 €	2 000 000,00 €	500 000,00 €	75 770,00 €		0,00 €
	AP 6 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		420 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €	900,00 €	299 100,00 €	120 000,00 €			0,00 €
	AP 7 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAS	35201803	4 200 000,00 €	0,00 €	4 200 000,00 €	1 494 663,63 €	2 705 336,37 €				0,00 €
	Total APCCP		15 790 000,00 €	434 685,62 €	15 355 314,38 €	4 278 676,86 €	10 040 833,14 €	960 034,38 €	75 770,00 €	0,00 €	0,00 €
BA ASSAINISSEMENT			15 790 000,00 €	434 685,62 €	15 355 314,38 €	4 278 676,86 €	10 040 833,14 €	960 034,38 €	75 770,00 €	0,00 €	0,00 €
BA EF	AP 1 - USINE DE TOUVRE	37200901	25 500 000,00 €	360 268,70 €	25 139 731,30 €	700 000,00 €	5 000 000,00 €	15 100 000,00 €	3 124 000,00 €	1 215 731,30 €	0,00 €
	AP 2 - CANALISATIONS	37201801	1 300 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	86 000,00 €	1 214 000,00 €				0,00 €
	Total APCCP		26 800 000,00 €	360 268,70 €	26 439 731,30 €	786 000,00 €	6 214 000,00 €	15 100 000,00 €	3 124 000,00 €	1 215 731,30 €	0,00 €
BA BEAU POTABLE			26 800 000,00 €	360 268,70 €	26 439 731,30 €	786 000,00 €	6 214 000,00 €	15 100 000,00 €	3 124 000,00 €	1 215 731,30 €	0,00 €
BA TF	AE 1 - TUNNEL DE LA GATINE	15201601	7 500 000,00 €	0,00 €	7 500 000,00 €	3 000 000,00 €	4 500 000,00 €				0,00 €
	Total AEEP		7 500 000,00 €	0,00 €	7 500 000,00 €	3 000 000,00 €	4 500 000,00 €				0,00 €
	AP 1 - RESTRUCTURATION DU RESEAU	1501	88 000 000,00 €	26 158 547,77 €	61 841 452,23 €	30 350 000,00 €	29 991 452,23 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €		0,00 €
	AP 2 - MAISONS DES MOBILITES	15201602	57 928,63 €	23 928,63 €	34 000,00 €						0,00 €
	AP 3 - OPERATIONS INDUITES BHNS	15201701	2 550 000,00 €	0,00 €	2 550 000,00 €	1 050 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €			0,00 €
	AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	15201801	2 665 000,00 €	0,00 €	2 665 000,00 €	440 000,00 €	575 000,00 €	575 000,00 €	575 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
	Total APCCP		93 272 928,63 €	26 182 476,40 €	67 090 452,23 €	31 874 000,00 €	31 566 452,23 €	2 075 000,00 €	1 075 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
BA TRANSPORTS			100 772 928,63 €	26 182 476,40 €	74 590 452,23 €	34 874 000,00 €	36 066 452,23 €	2 075 000,00 €	1 075 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
BA DI	AP 1 - TECHNOPARC	20201501	4 300 000,00 €	164 638,52 €	4 135 361,48 €	1 056 000,00 €	1 833 491,48 €	1 245 870,00 €			0,00 €
	AP 2 - PILE A HYDROGENE	20201601	1 500 000,00 €	533 981,00 €	966 019,00 €	824 000,00 €	1 42 019,00 €				0,00 €
	AP 3 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	20201602	144 730,67 €	61 830,67 €	82 900,00 €						0,00 €
	AP 5 - RENOVATION BATIMENT RUE DU CHAT OTPA	20201801	230 000,00 €	0,00 €	230 000,00 €	30 000,00 €	190 000,00 €	10 000,00 €			0,00 €
	Total APCCP		6 174 730,67 €	760 450,19 €	5 414 280,48 €	1 992 900,00 €	2 165 510,48 €	1 255 870,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total BA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		6 174 730,67 €	760 450,19 €	5 414 280,48 €	1 992 900,00 €	2 165 510,48 €	1 255 870,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total général		274 958 835,40 €	99 140 318,71 €	175 818 516,69 €	62 836 072,91 €	76 651 972,97 €	27 422 805,07 €	5 213 770,00 €	3 693 895,74 €	0,00 €